

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

D022/2017

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION**

L'an deux mille dix-sept, le 3 mars à 17 heures, le Conseil d'Administration du CIAS, également convoqué, s'est réuni, dans les locaux administratifs de l'Intercom Bernay Terres de Normandie à Bernay 27300 – 299 rue du haut des Granges, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Nombre de membres	Date de convocation : 21 février 2017
En exercice : 21	Étaient présents : M. ROUSSELIN, Mme BLOTIERRE,
Présents : 17	Mme VANDERHOEVEN, M. ANTHIERENS, Mme VATINEL,
Votants : 19	Mme BINET, M. MALHERBÈ, Mme VAN DEN DRIESSCHE,
	M. DELAMARE, M. MALARGÉ, Mme GOETHEYN,
	M. DU MESNIL-ADELÉE, M. PENVEN, M. ARNAUD,
	M. GRIHAULT, M. KAREB, Mme ERARD.

Pouvoirs : Mme TERRASSE a donné pouvoir à M. ANTHIERENS, M. PALADE, Mme BINET,
Mme TERRASSE a donné pouvoir à M. ANTHIERENS, M. PALADE, Mme BINET,

Secrétaire de séance : Madame Brigitte BINET

- 8 MARS 2017

ARRIVÉE

Objet : Foyer Résidence pour Personnes Agées – fixation du tarif des repas au 01-04-17

Monsieur le Président rappelle l'adhésion du CIAS au groupement de commande de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et plus particulièrement dans le cadre du marché de préparation et de livraison de repas en liaison froide pour les structures péri et extra scolaires et optionnellement pour la résidence de personnes âgées.

Monsieur le Président informe que le marché a été attribué à la société « Convivio evo » et que ce prestataire procède à une révision de ses tarifs une fois par an, conformément au cahier des charges soit une revalorisation de 1.56% au 1^{er} janvier 2017. Par ailleurs, Monsieur le Président précise que le tarif fixé au 1^{er} mars 2016 prenait également en compte les produits d'entretien et d'hygiène inhérents à cette prestation.

Monsieur Le président propose de fixer les tarifs suivant à compter du 1^{er} avril 2017 :

Année	Participation aux produits d'entretien et d'hygiène	Participation aux repas	Tarif TTC
2016	0,05 €	4,05 €	4,10 €
2017	0,05 €	4,12 €	4,17 €

⇒ Soit une augmentation de 1,56 %

⇒ Le Conseil d'Administration, après avoir ouï et délibéré, à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'application de cette tarification à compter du 1^{er} avril 2017

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Jean-Claude ROUSSELIN

